03/11/2019

Soutenance du mémoire de DES

Le mémoire de DES **ne peut être pas soutenu avant le dernier de semestre d'internat** et il doit être soutenu dans les 2 ans suivant la validation du dernier stage. Il existe 2 sessions annuelles de soutenance : l'une en Mars, l'autre en Septembre ou octobre.

Le sujet du mémoire **a dû être validé au moins un an avant** par la commission de coordination de la spécialité.

L'interne doit faire part au coordonnateur du DES de son souhait de soutenir son mémoire dès la date de la session de soutenance annoncée.

Le mémoire doit être **rédigé selon les recommandations jointes**.

Le manuscrit doit être adressé au coordonnateur du DES en **2 formats** : **un format papier et un format électronique.**

La **date limite de réception** des manuscrits est fixée par le coordonnateur dès la date de soutenance déterminée.

Tout retard décalera la soutenance du DES de 6 mois.

La soutenance du mémoire s'inscrit dans la **validation globale du DES**. Lors de la session de soutenance, les membres de la commission analysent le parcours de l'interne au cours de son DES, incluant les pré-requis (présence aux séminaires, compétences techniques requises, stages en fonction de la maquette, validation des 8 semestres du DES conformément à la maquette, évaluations des stages). La commission se prononce sur la validation ou non du DES à la fin de chacune des 2 sessions et en informe l'interne qui reçoit une attestation, lui permettant de retirer son diplôme dans son UFR de rattachement, le cas échéant.

Déroulé de la soutenance de DES : 30 minutes (présentation power point) ;
L'interne sera interrompu si il/elle ne respecte pas le temps imparti.

1. Présentation du CV, du parcours professionnel (incluant les actes techniques réalisés requis : > 100 endoscopies, > 70 EFR, VNI,

2. Sommeil) et perspectives professionnelles : 5 minutes
3. Présentation du travail de mémoire de DES : 15 minutes
4. Questions du jury : 10 minutes